

**AFFAIRE N° 14**

**AVENANT AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ CONTACT  
POUR LA FOURNITURE DU MOBILIER DES ÉCOLES  
ET BIBLIOTHÈQUES CENTRES DOCUMENTAIRES**

**Rapporteur : Françoise MOLLARD.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un avenant a été passé au marché de fourniture du mobilier des écoles et Bibliothèques Centres Documentaires (B.C.D.), pour ramener le montant initial de 3 041 635 F à 1 290 000 F T.T.C..

En effet, le fournisseur retenu (Société CONTACT) n'est pas en mesure de livrer les éléments pour l'équipement des B.C.D. avant le début des vacances scolaires.

Il a donc été décidé, après mise en demeure, de modifier la masse du marché, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Toutefois, il est à noter qu'il n'existe pas de textes législatifs ou réglementaires, ou d'éléments de jurisprudence faisant obligation aux collectivités de présenter une délibération pour la passation d'un avenant de ce type.

Par contre, un avenant augmentant la masse doit impérativement suivre le même cheminement que le marché.

Par analogie, et afin de respecter le formalisme administratif, je vous demande néanmoins d'approuver l'avenant au marché passé avec la Société CONTACT.

M. GERARD M. : Si la Société CONTACT n'est pas en mesure de fournir le mobilier, pourquoi avez-vous choisi de traiter avec elle ?

Au départ, cette Société a dû prendre certaines garanties. La procédure d'appel d'offres me semble bizarre. Je suis partisan pour éliminer la Société CONTACT dans les prochains appels d'offres.

LE MAIRE : Nous devons être plus vigilants à l'avenir.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*